

République française
Département de la LOZERE
SIVU DE LA CAN DE L'HOSPITAL

Envoyé en préfecture le 31/07/2026

Reçu en préfecture le 31/07/2026

Publié le

ID : 048-254800774-20260731-DE_012_2026-DE

S²LO

Séance du 31 juillet 2026

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 24/07/2026

Présents : 5

Le trente et un juillet deux mille vingt-six à 09 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 5

Présents : Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Quentin AFFORTIT, Bruno MANIN, Alain ARGILIER

Pour : 5

Présents non votants :

Contre : 0

Représentés :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Daniel PETITJEAN

Secrétaire de séance : Josette GAILLAC

Objet: Désignation des représentants du Syndicat Mixte SIVU de la Can de l'Hospitalet à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI - DE_012_2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du Syndicat Mixte SIVU de la Can de l'Hospitalet au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion de notre Syndicat Mixte au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à notre syndicat de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Alain BARBUSSE, Président.**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Alain ARGILIER, Conseiller.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/07/2026
et publié ou notifié
le 31/07/2026

Le secrétaire,
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,
Le Président,
Alain BARBUSSE

SIVU de la Can de l'Hospitalet
48400 BASSURELS